

Contrat de delta

Camargue



Lettre d'information n° 5
novembre 2017

Vaste zone humide formée par le delta du Rhône, espace plat sillonné d'un réseau complexe de canaux servant à l'irrigation et au drainage, la Camargue est un territoire original où se mêlent eau douce et eau salée. Ressource économique, biologique et culturelle, l'eau constitue un lien majeur entre activités humaines et écosystèmes, et focalise de forts enjeux.

Cette situation particulière nécessite la mise en place d'une gestion adaptée : le Contrat de delta Camargue favorise cette gestion globale et partagée de l'eau dans le respect mutuel des différents utilisateurs et le respect collectif des milieux naturels.

Un programme d'actions pour l'eau en Camargue...

Le Contrat de delta est une démarche qui consiste à définir puis exécuter un **programme d'actions** pour une **gestion équilibrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques**. La durée du programme est de **6 ans** organisés en 2 phases, avec un bilan à mi-parcours. C'est un **engagement technique et financier** entre maîtres d'ouvrage et partenaires financiers, basé sur une volonté d'agir collectivement.

Durant la **phase 1** (2012 à 2016), **51 actions** ont été réalisées, représentant un total de **plus de 16 millions d'euros**. Le **bilan à mi-parcours**, approuvé par le Comité de delta en 2016, met en évidence des avancées sur certains enjeux importants, témoignant de la mobilisation des acteurs. Cette dynamique sera poursuivie lors de la phase 2 du Contrat autour des grandes orientations présentées ci-après.

2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019

.....Phase 1..... ◆Phase 2..... ✧

Bilan mi-parcours

Bilan final

...qui implique de nombreux acteurs locaux

La démarche est pilotée par le **Comité de delta** constitué de **60 représentants des acteurs de l'eau** répartis en **3 collèges** (arrêté préfectoral modificatif du 13 février 2017) : collectivités territoriales, services et établissements publics de l'État compétents sur l'eau et la mer, et diverses catégories d'usagers.

Il conduit l'élaboration du Contrat, valide les étapes importantes, assure le suivi de la réalisation des actions programmées, effectue un bilan annuel, ...

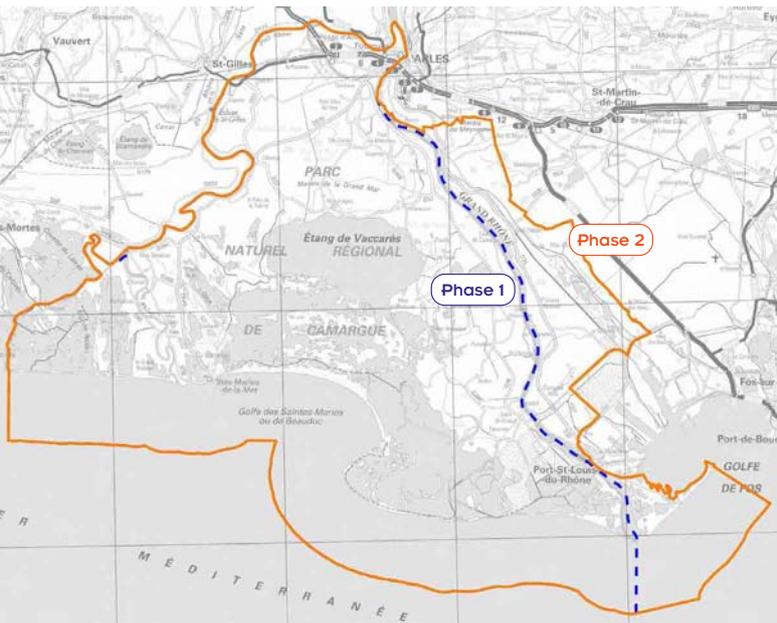
Ce Comité s'appuie sur le **Parc naturel régional de Camargue**, **structure porteuse et animatrice** de la démarche : concertation et information régulière des partenaires, suivi des tableaux de bord des actions, accompagnement des maîtres d'ouvrage, présentation des bilans (annuels, mi-parcours, final), ...

Près de 80 actions programmées de 2017 à 2019

La phase 2 du Contrat de delta porte sur un périmètre étendu aux territoires en rive gauche du Grand Rhône et qui inclut une partie maritime (3 milles marins).

Au plan administratif, il concerne les communes des Stes-Maries-de-la-Mer (en totalité), d'Arles et Port-St-Louis-du-Rhône (en partie).

Le programme d'actions pour la phase 2 comporte 78 opérations, autour des 7 grands orientations du Contrat, pour près de 22 millions d'euros.



Améliorons la connaissance et le suivi du milieu

Engagé en phase 1, le réseau de suivi des eaux et milieux aquatiques porte sur 4 grands thèmes : la quantité des eaux, leur qualité, la biologie des milieux et l'évolution du littoral. Il est primordial de poursuivre ce travail multi partenarial, sa traduction concrète sera l'ouverture d'une application internet spécifique, pour informer sur les suivis existants et assurer une meilleure circulation des données et de leur interprétation.

La phase 2 intègre un programme d'opérations pour pérenniser les suivis qui permettront d'apprécier les effets des actions réalisées mais également les impacts de changements plus globaux.

La coordination reste assurée par le Parc de Camargue : animation du réseau de partenaires, réalisation de certains suivis, développement informatique dédié, valorisation des données, ...



Pour poursuivre les suivis existants et en développer sur de nouveaux secteurs ou thèmes, des investissements en matériel et des analyses supplémentaires sont prévus.

En parallèle, des suivis spécifiques sont programmés sur certains espaces protégés : état écologique des Etangs et marais des salins de Camargue, qualité de l'eau du Vaccarès, suivi du canal du Vigueirat après arrachage des jussies, pêches scientifiques sur le golfe de Beauduc.



Gérons la ressource en eau

Une gestion équilibrée entre les différents usages passe par le maintien voire l'amélioration des fonctionnalités hydrauliques du réseau de canaux et d'ouvrages hydrauliques.

En phase 1, plusieurs associations syndicales de propriétaires ont réalisé leurs schémas directeurs, qui établissent des programmes de travaux d'entretien et d'aménagement, voire des évolutions d'organisation des associations.



Il convient d'approfondir la connaissance du fonctionnement hydraulique des ouvrages et réseaux, sous l'angle technique (état des infrastructures, volumes mobilisés, etc.) mais également économique (coûts associés et répartition).



L'élaboration des schémas directeurs sera encore soutenue pour viser à moyen terme une couverture d'ensemble du territoire et un meilleur équilibre entre usages et milieux naturels, mais également entre eau douce et salée.

Certains travaux découlant de ces schémas sont inscrits en seconde phase : sur les réseaux et/ou ouvrages de drainage agricole et d'évacuation des eaux, ainsi que sur certains réseaux d'irrigation, afin de générer

des économies d'eau et d'énergie.

Parmi les ouvrages hydrauliques structurants, le pertuis de la Comtesse a fait l'objet d'une étude pour sa réhabilitation, et des travaux de reconstruction sont envisagés. En raison des fonctions multiples de cet ouvrage (évacuation des eaux vers la mer, continuité écologique au travers de la digue à la mer, ...), ces opérations sont inscrites au Contrat de delta.

Poursuivons les efforts de lutte contre les pollutions domestiques

En phase 1, des opérations majeures en matière de **dépollution des eaux usées domestiques** ont été réalisées : la reconstruction de la station d'épuration des Stes-Maries-de-la-Mer accompagnée de la finalisation de la mise en séparatif du réseau, ainsi que la réhabilitation de la majorité des systèmes d'assainissement non collectif de la commune d'Arles.

Dans la continuité de la maîtrise de ces flux polluants, la phase 2 programme notamment la **poursuite de l'amélioration des réseaux de collecte** des eaux usées (secteurs urbanisés de Gimeaux et des Stes-Maries-de-la-Mer).

Des travaux de **réhabilitation des assainissements non collectifs** sont également envisagés.

Poursuivons les efforts de lutte contre les pollutions agricoles

La maîtrise des pollutions d'origine agricole demeure un **enjeu important du territoire camarguais**.



La phase 1 a conduit les acteurs agricoles à prendre conscience de la nécessité d'accompagner les exploitants vers une meilleure intégration des enjeux environnementaux dans leurs pratiques.

Une **mission spécifique** a été créée en Camargue en 2016, via le recrutement d'un ingénieur agriculture / environnement par la Chambre d'agriculture des

Bouches-du-Rhône et le Centre français du riz.

Cette mission est reconduite en phase 2 du Contrat, pour favoriser **l'émergence d'opérations concrètes** vers un réel bénéfice environnemental. Un groupe d'exploitations doit intégrer le réseau FERME DEPHY du programme Ecophyto, pour réduire l'usage des produits phytosanitaires et promouvoir des techniques performantes aux plans économique, environnemental et social.

Les aménagements spécifiques permettant de lutter contre les pollutions ponctuelles (aires de lavage et de remplissage) pourront être accompagnés sur les plans financier et technique.



En parallèle du Contrat de delta, d'autres **actions de promotion et/ou d'échanges de bonnes pratiques** ont vu le jour. Ainsi un volet complémentaire d'animation et de communication sera mis en œuvre dans les Parcs de Camargue et des Alpilles pour le **développement des pratiques agro-écologiques** par les agriculteurs.

Agissons pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

Plusieurs actions visent à assurer la **gestion opérationnelle** de différents espaces naturels protégés, à poursuivre l'élaboration de **plans de gestion**, et à envisager une gestion coordonnée des sites à une échelle plus globale.



Concernant la **continuité écologique dans le delta**, et en particulier **entre mer et système lagunaire**, la phase 2 comporte près de dix actions afin d'améliorer la compréhension des phénomènes migratoires. Les sujets traités (recrutement des civelles, dévalaison des anguilles argentées, dynamique des peuplements de poissons à l'échelle de grands ensembles de lagunes ou marais) permettront d'aboutir à une **synthèse analytique des connaissances** et de formuler des propositions de gestion ou d'aménagements spécifiques. La réalisation sur le **pertuis de la Fourcade** d'un **dispositif** pour améliorer le franchissement piscicole sera intégrée aux travaux de modernisation (élargissement et automatisation) en cours de définition.

D'autres actions sont dédiées à la **restauration hydraulique et/ou écologique des milieux humides** sur différents sites : études pré-opérationnelles ou travaux permettant une gestion hydraulique plus adaptée aux caractéristiques des milieux naturels et à leurs besoins écologiques.



Enfin, la problématique des **espèces végétales invasives** sera traitée : restauration écologique du canal du Vigueirat par arrachage mécanique des Jussies, stratégie de régulation sur la couronne verte du Grand port maritime de Marseille (commune de Port-St-Louis-du-Rhône). Les opérations de gestion et régulation réalisées par l'ONCFS sur les « Grandes cabanes du Vaccarès » dans une optique de gestion cynégétique durable seront valorisées par un volet de communication.



Soutenons une gestion intégrée du littoral et du milieu marin

En matière de protection des milieux marins et de gestion des ressources halieutiques, la phase 1 du Contrat a vu la **concrétisation d'une réserve marine** (aire de cantonnement de pêche) dans le golfe de Beauduc, dotée d'une notice de gestion et de programmation scientifique. En parallèle, des récifs artificiels à juvéniles de poissons ont été installés.



Cette thématique bénéficiera d'un **programme d'actions pertinent et concerté**, dont un projet de renforcement des nurseries artificielles, le développement d'outils de communication et sensibilisation, ... Un **projet de restauration écologique** portera sur **Port Gardian** par installation de modules attractifs pour les juvéniles de poissons sur les infrastructures portuaires.

S'agissant de **dynamique littorale**, l'étude du système de protection géré par le Symadrem devra définir un programme de travaux pour augmenter les niveaux de protection, de sureté, et la durabilité des ouvrages.

De plus, la commune des Stes-Maries-de-la-Mer projette de porter une **étude** sur la stabilisation du trait de côte par des **méthodes douces**, puis la **réalisation des travaux** préconisés.



Concernant la **maîtrise de la fréquentation de la bande côtière**, des progrès importants ont été accomplis sur les secteurs de Beauduc et de Piémanson. Ces améliorations restent à pérenniser grâce à différents types d'opérations, parmi lesquelles l'aménagement paysager des sites de Tourvieille et de Beauduc (circulation, stationnement, gestion des déchets, information du public, ...).



Confortons la gouvernance locale dans le domaine de l'eau et sensibilisons le public à l'eau

La continuité du Contrat est assurée par la **poursuite de l'animation et de la coordination** de la démarche par le Parc de Camargue.



La phase 2 est aussi concomitante de la période d'entrée en vigueur de la **nouvelle compétence GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations). Cela nécessite des évolutions des différents acteurs impliqués et de leurs relations, d'un point de vue juridique, financier et organisationnel. Sur la Camargue et le Pays d'Arles, cette réflexion s'appuie sur une **démarche spécifique** d'élaboration d'un SOCLE (schéma d'organisation de la compétence locale de l'eau) pour préciser les modalités d'organisation et de coopération.

Une stratégie d'**éducation à l'eau** élaborée en phase 1 définit un panel d'actions, que la phase 2 doit permettre de réaliser pour sensibiliser l'ensemble des publics (scolaires, professionnels, grand public, opérateurs du domaine de l'éducation, ...) et faire connaître les enjeux du Contrat de delta.

Plus d'informations sur le site internet du Parc de Camargue en rubriques « Le Parc, organisme public / Ses actions » et « Téléchargements »



Lettre d'information du Contrat de delta Camargue – Novembre 2017

Directeur de la publication : Roland Chassain, Président

Responsable de la rédaction : Régis Vianet, Directeur

Réalisation : équipe du PNRC

Mise en page et impression : Graphistes associés, Arles

Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles

tél. 04 90 97 10 40 – fax 04 90 97 12 07

e-mail : info@parc-camargue.fr

Site internet : www.parc-camargue.fr

Sauf mention contraire, les photographies illustrant cette lettre sont réalisées par l'équipe du Parc.

Partenaires financiers du Contrat de delta :



Actions de communication soutenues par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur